



espace vert



Future voirie

(AN n° 493)

(AN n° 459p)

9
(AN n° 485)
(AN n° 459p)

90.60

14.33

Borne plantée
décalée de 1.00m

Borne plantée
décalée de 1.00m

Borne plantée

7

S = 452 m²

90.29

6
(AN n° 484)

(AN n° 459p)

Propriété des
Consorts BLOT

(AN n° 457)

(n° 121p)

8
Propriété des
Consorts BLOT

(AN n° 458)

(n° 121p)

Haie
privative

90.33

Borne
plantée

90.22

18.02

90.13 Borne
plantée

(AN n° 114)

Propriété de l'indision
FIOLET-HERMANT

Légende

← Entrée du terrain obligatoire

Limite de constructibilité

Application cadastrale

La limite du domaine public au droit de la propriété devra faire l'objet d'une demande d'alignement auprès de l'organisme compétent.